

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Ysaline LEGRAND-Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET
Dominique SWINNEN

ABSENTS EXCUSES : Mme Fiona TEISSONNIERE-Mr Raymond SICHI

PROCURATION : Mme Fiona TEISSONNIERE à Lise-Marie FLUCK
Mr Raymond SICHI à Francis MAURIN

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1-EXTENSION DES POINTS LUMINEUX VILLAGE-jeux de boules et parking

Mr le Maire expose au Conseil municipal le projet envisagé pour les travaux d'éclairage public s'élevant à 34 232, 59 € HT, soit 40 959,11 € TTC.

Définition du projet

Dans le cadre de son développement touristique, la Commune a créé un boulodrome le long d'un cheminement piétonnier, nécessitant l'éclairage.

Les travaux comprennent la mise en place de 7 candélabres de 4m de hauteur, équipés de lanternes de type routier à Leds ainsi que 230 mètres de tranchée.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) réalise des travaux sur le territoire des communes adhérentes ayant transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE). Cet investissement estimatif s'élève approximativement à 0 € pour la Commune.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet précité dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ainsi que l'EFE, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

Par ailleurs, la Commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude s'élevant approximativement à 2 297, 28 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie.

2-PARTICIPATION FINANCIERE COPROPRIETE MRS BONFILS/BOCOGNANO/ COMMUNE

Pour la pose d'une clôture séparative au Jardin Guillaume

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du montant des travaux concernant la réalisation de fondation et longrine béton pour la pose d'une clôture séparative dont les garde-corps ont été récupérés sur le pont de la RD 193, lors des travaux de la traversée du village.

Le montant de cet investissement s'élève à 5 682 € HT, comme convenu avec les copropriétaires, subvention de 56,70 % (Etat Conseil Départemental) déduite, le montant restant à la charge de la collectivité sera partagé à part égale en trois soit :

$2460,31/3 = 820 \text{ €},10$ arrondi à 820 €.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la répartition du montant des travaux concernant la mise en place de la clôture citée en objet.

CONSTRUCTION D'UN HANGAR A FOIN (Exploitation caprins à Faveyrolles de Mme Victoria GODAERT

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet cité en objet, au regard des subventions obtenues (Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional) il y a lieu de lancer une procédure de consultation pour la mise en œuvre desdits travaux. Accord à l'unanimité du Conseil.

FINANCEMENT FSL CONVENTION (fonds social logement)

Mr le Maire fait lecture d'un courrier du Conseil Départemental dont la compétence en matière d'aide sociale est de plus en plus compliquée et coûteuse, et de ce fait sollicite l'adhésion des communes afin de leur demander une participation.

En ce qui concerne notre commune, cette participation s'élèverait à la somme de 71, 77 €/an, calculée à partir du nombre d'habitants.

Mr le Maire rappelle que le Conseil Départemental participe très largement à nos demandes de subvention en matière d'investissement.

Après discussion très animée, Le Conseil municipal dans sa majorité ne valide pas ce financement non pas parce qu'il est contre d'apporter une aide sociale mais sur le principe. Il ne souhaite pas s'engager pour plusieurs années alors que des élections municipales vont avoir lieu en 2020. Le montant de la participation n'est en aucun cas le motif du refus.

DOTATION NATURA 2000

Mr le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des actions de NATURA 2000, l'Etat a alloué à la Commune la subvention de 3514 €.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Pour des raisons administratives et juridiques, Mr le Maire retire cette question à l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire distribue à chacun des élus une réponse de Mr MOUNIER David et Mme KORNMANN Françoise concernant le projet d'élargissement de la route du Hameau de Monteils. A la lecture de ce courrier il est impossible, pour l'instant de donner une suite favorable à quelques mois de l'échéance électorale.

CHEMIN DU BEDOS

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de reconstruire un mur situé sur le chemin rural du BEDOS, soit un montant de 4754 € HT, et 5 705, 64 € TTC. Accord à l'unanimité excepté Mme Ysaline LEGRAND qui ne participe pas au vote.

INTERVENTION

Mr José-Marie CARNEO signale qu'il serait peut-être astucieux de tronçonner à la disceuse une partie du rocher (à la hauteur des maisons de Monteils) afin d'avoir accès au Mas Haut par la route communale. Affaire à suivre.

DENEIGEMENT –

Mme Ysaline LEGRAND demande qu'elle est l'échéance du contrat « accord cadres » signé pour le déneigement. Mr le Maire répond que ce contrat a été conclu pour un an renouvelable 3 fois, il expire donc en 2020.

ENTREPRISE CABRIT

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre du goudronnage de la route de Mr CORNAN Win, l'Entreprise CABRIT, a demandé le dépôt de matériaux sur le domaine public de la Commune. Compte-tenu que pour accéder à la route de l'intéressé il y a lieu d'emprunter la route communale du Mazel, un rapport d'huissier doit être dressé par rapport à l'état de la route, pris en charge par l'entreprise précitée.

DEMANDE EMPLACEMENT POUR TAXITEUR

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il est convoqué en Préfecture en date du 18 novembre 2019 afin de participer à la Commission d'attribution d'un emplacement pour taxi, suite à la demande de Mr ROCHE Bastien.

FIN DE SEANCE à 20 HEURES

1-Extension points lumineux jeux de boules –parking	2019-058
2-Participation financière –Mrs BOCOGNANO/BONFILS	2019-059

F. MAURIN

Y. LEGRAND

L.M. FLUCK

J.M. CARNEO

S. BARTHELEMY

H. LYONNET

P.M. MANOEL

J.N. ROLAND

R. SICH

D. SWINNEN

F. TEISSONNIERE